



SAINTE-CROIX

VEHICULES ABANDONNES

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité de Sainte-Croix somme les personnes propriétaires de vélos et trottinettes:

Type	Marque	Couleur	N ^O de cadre
Vélo de course	Treestar	Doré	116476
VTT	Décathlon rockrider	Bleu	ACH 03757
VTT	B-Twin Rockrider	Bleu/Blanc/Jaune	0777 118 711 64 321
VTT enfant	Crosswave speedy	Bleu	MGFSD 12K 1456
VTT	California Monster	Bleu et Blanc	AT 111 24 805
VTT enfant	Top bike	Noir	BT 0712
VTT enfant	Trexstar Crosscountry	Bleu gris	04B 717 154
BMX	Micmo Koket	Gris avec noir	BI 1583 BRK 8148
Vélo de course	Fixie	Bleu	SVCIC 5890 91
Trottinette	Cityblitz	Grise	Inconnu
Trottinette électrique	Takira	Grise	1000 3829

de se faire connaître en téléphonant à la police administrative de Sainte-Croix, rue Neuve 10, au 024 455 41 41, afin de retirer, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution, leurs vélos et trottinettes trouvés.

Passé ce délai, ces véhicules seront vendus ou détruits, selon leur état, ceci conformément aux dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR).